



Zone Artisanale de l'Orme 54385 NOVIANT AUX PRES France  
Tél. 03 83 23 68 68

## DECLARATION UE CONFORMITE

«Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou un moyen destiné à être porté ou être tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité»

En qualité de fabricant de **vêtements de protection**, nous déclarons que l'Equipement de Protection Individuelle neuf suivant :

**Gant ALUTHERM®**  
**Type « Moufle »**  
**Référence E4031**

**Taille unique 10**

Complexe 2 couches  
Verre texturé avec enduction face extérieure  
base polyuréthane  
Doublure laine



est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union, par l'application du règlement (UE) 2016/425 du Parlement Européen et du conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle.

CENTEXBEL, Organisme Notifié n°0493, situé Technologiepark 70, 9052 ZWIJNAARDE, en Belgique, a effectué l'Examen UE de Type et a établi l'Attestation d'Examen UE de Type numéro 033/2023/0119 valable jusqu'au 15/02/2028.

Cet EPI de catégorie 2 répond aux normes harmonisées suivantes :



**4 3 X X X X**

EN 407 :2020

Protection chaleur et flammes



**2 X 4 X X**

EN 388 :2016+A1 :2018

Protection mécanique

Fait à Noviant-Aux-Près, le 15/02/2023,  
Par Eric Keller, Directeur Général

*Signature et cachet de l'entreprise*